

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 51 (1978)

Heft: 1-2

Artikel: Malley-Prairie : immeuble social et hôtel maternel à Lausanne

Autor: Grand, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Malley-Prairie

Immeuble social et hôtel maternel à Lausanne

Qu'est-ce qu'un hôtel maternel, ou plutôt qu'est-ce que devait être un hôtel maternel à l'origine du projet, avant qu'un jeune directeur n'en modifie les buts et les moyens, grâce à son écoute des problèmes rencontrés par des mères en difficultés?

A l'instar d'autres villes, Genève, Bienne par exemple, deux institutions lausannoises, issues du Foyer maternel de Lutry, prenaient en charge les mères célibataires qui le souhaitaient ou qui leur étaient confiées par les services sociaux. L'une assurait cette responsabilité avant et sitôt après l'accouchement, l'autre pendant les années d'adaptation de la mère à son enfant, en leur apportant le logement, la garde de l'enfant pendant le travail de la mère et surtout l'appui psychologique et affectif bien nécessaire en de telles circonstances.

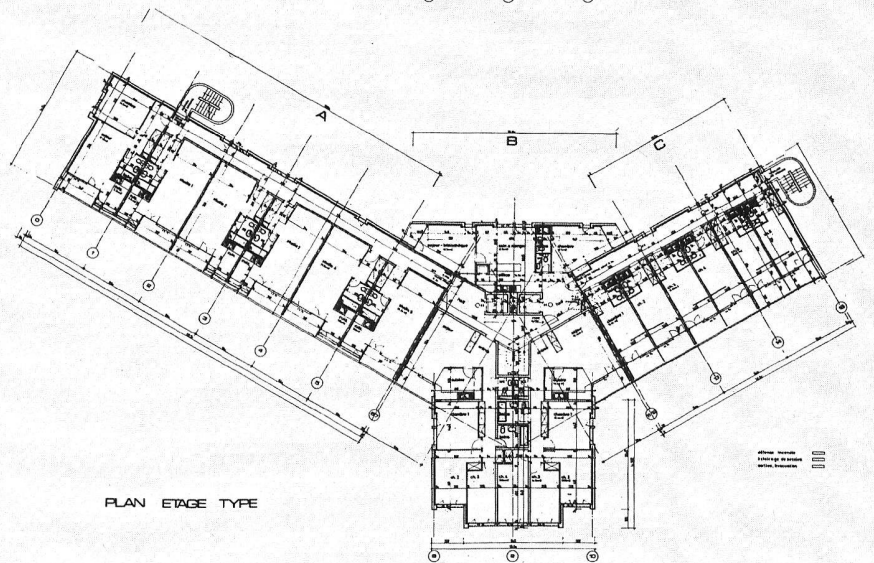
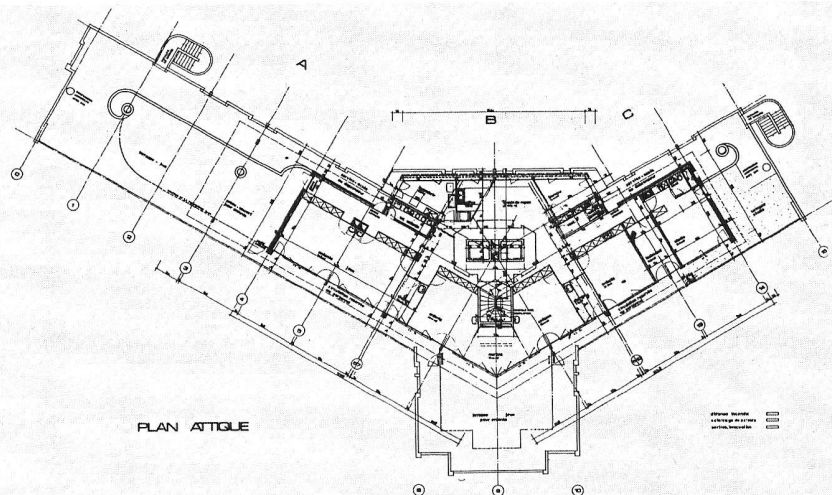
Aujourd'hui, M. Lamy, directeur, répond à bien d'autres appels lancés par des mères battues ou abandonnées avec leurs enfants, appels dont une récente émission de la Télévision romande a révélé la fréquence et la gravité.

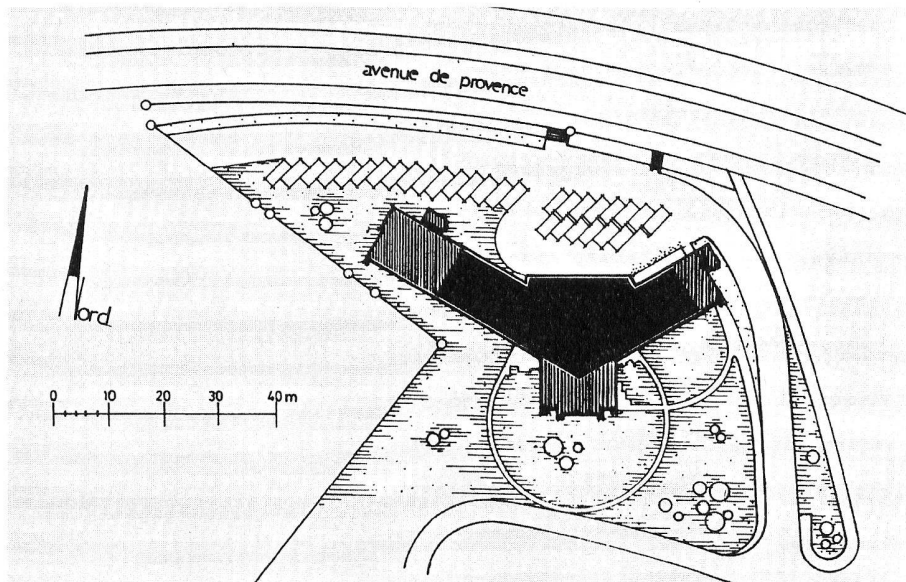
Lorsqu'en 1969 l'association «La Demeure», responsable d'un hôtel maternel à Lausanne, s'est approchée de la Commune pour résoudre l'avenir de son logement, son programme était encore celui de l'accueil de mères célibataires avec un enfant dans une organisation très institutionnelle. Afin d'éviter autant que possible la marginalité d'une telle institution, il était vivement souhaité qu'une place soit trouvée soit dans un plan de quartier en préparation, soit mieux encore dans une partie de bâtiment d'habitation à réaliser.

A la suite d'un examen approfondi des projets à l'étude sur territoire communal, les représentants des autorités ont proposé le terrain situé au sud de l'avenue de Provence, à l'entrée de la Vallée de la Jeunesse, bien desservi par les transports publics, proche des centres urbains et jouissant d'un heureux dégagement naturel.

Mais cet emplacement devait encore répondre à d'autres besoins de logements: le quartier de Malley comprend de nombreux appartements de 3 à 4 pièces, alors que les logements de 1 à 2 pièces pour personnes seules ou couples âgés, ainsi que les grands appartements, faisaient défaut. Les services de la ville ont alors souhaité que le projet puisse également répondre à ces besoins.

Voilà l'origine de la répartition des diffé-





rents logements du programme en trois ailes qui caractérise le parti architectural de la construction. Relevons aussi que le souci de se protéger du bruit de l'avenue de Provence, ainsi que l'utilisation de la partie la plus stable du terrain, ont confirmé la forme du bâtiment.

L'accès facile et de plain-pied au rez-de-chaussée de l'aile ouest, à proximité du parking, a permis de prévoir trois logements pour infirmes ou familles ayant un infirme. Leur disposition et leurs équipements sanitaires respectent les recommandations en la matière.

En s'engageant vis-à-vis des constructeurs de l'immeuble, l'association «La Demeure», qui entre-temps avait fusionné avec celle du «Foyer maternel», devait également assumer la responsabilité de la garderie d'enfants prévue en attique du bâtiment, ainsi que les locaux d'accueil et la cuisine centrale du rez-de-chaussée. Ceux-ci devaient pouvoir être occasionnellement mis à disposition de l'ensemble de l'immeuble.

Précisons encore que la responsabilité de cette réalisation a été confiée à une société foncière, «Bâtir A», déjà propriétaire d'autres immeubles dans ce quartier. Contrôlée par la Ville, elle n'a aucun but spéculatif et a pu compter sur certaines prises en charge d'intérêts prévues dans le cadre HLM. Le terrain d'environ 4000 m², lui a également été réservé en droit de superficie, alors qu'il lui restait la charge d'en réaliser les accès et les équipements.

Ce programme, issu de besoins si différents, a souvent éveillé la crainte de voir ainsi s'additionner les problèmes sociaux, plutôt que de les résoudre. Après deux ans d'occupation complète, il semble au contraire que les séparations bien marquées des accès locatifs et hôtel maternel, et la disposition en trois ailes distinctes ont permis d'éviter ce danger.

Voici en résumé le programme réalisé:

Hôtel maternel

- réception/bureau
- salle d'animation

- cuisine centrale
- buanderie et services collectifs
- 35 chambres avec bains
- 5 séjours/office/sanitaires
- garderie d'enfants avec terrasse sur le toit: pouponnière, locaux de jeux, office et sanitaires
- studio pour nurse

Personnes âgées

- 25 appartements de 1 ½ pièce, conception de la cuisinette en façade et espace nuit à l'arrière
- 5 appartements de 2 pièces

Handicapés

- 3 appartements de 3 ½ pièces, avec cuisine et sanitaires respectant les normes pour invalides. Entrée et accès au jardin de plain-pied.

Logements familiaux

- 5 appartements de 4 ½ pièces
- 5 appartements de 5 ½ pièces (toutes les chambres ayant place pour 2 lits)
- 1 appartement de 3 ½ pièces (concierge)
- 1 studio

Equipements collectifs

- 3 buanderies
- local de bricolage
- caves/abris PC

Il faut enfin reconnaître à la Commission de construction de la Société «Bâtir», qui a suivi pas à pas la réalisation, le mérite d'avoir su, tout en mettant en priorité le souci d'économie, faire appel à des solutions constructives de qualité. Elle a également tenu à un apport artistique. Après avoir accepté la participation de l'artiste J.-P. Kaiser pour le choix des teintes extérieures et intérieures, elle a ensuite souscrit auprès d'élèves de l'École des beaux-arts à la réalisation d'œuvres d'art destinées à distinguer les étages de la partie locative de l'immeuble.

Pierre Grand,
architecte.

Renseignements commerciaux

Coditel

Fondée en 1964, CODITEL est une société suisse qui construit et exploite non seulement de grands réseaux urbains de télédistribution mais également des installations de toute dimension. Une seule antenne dessert une grande ville, une petite localité, un quartier ou un bloc d'immeubles locatifs.

Par cette antenne, l'ensemble des ménages reçoit sur le petit écran tous les programmes captables localement. A Genève, par exemple, CODITEL distribue 6 programmes, soit les 3 chaînes suisses et les 3 chaînes françaises. De plus, l'abonné bénéficie de la radio en fréquence modulée (OUC) qui lui permet, notamment, de suivre les programmes diffusés en stéréophonie. Dans d'autres réseaux, et selon les conditions locales, l'abonné de CODITEL dispose de 8 programmes (à La Chaux-de-Fonds et au Locle) et de 11 programmes (à Bruxelles).

Grâce à cette antenne, l'usager est assuré d'une qualité et d'audition commercialement parfaites, quelle que soit la distance le séparant de l'antenne. En complément de cette garantie, CODITEL offre un service de permanence technique pendant toutes les heures d'émissions de télévision. Ce service décharge le propriétaire de tous les soucis et des frais inhérents à l'exploitation d'une antenne et évite à l'usager d'être longuement privé des programmes.

Financièrement, l'éventail des possibilités de réalisation est très large. A Genève, par exemple, CODITEL dessert des milliers d'usagers sur la base d'un contrat d'abonnement collectif établi entre elle et le propriétaire ou son représentant. CODITEL prend **tous** les frais d'installation à sa seule charge. En contrepartie de ses prestations, CODITEL demande une modeste redevance de quelques francs par mois, qui est généralement englobée dans le loyer ou dans un compte de charges.

Plusieurs types de plans de financement sont proposés pour répondre le mieux possible aux situations particulières très diverses pour la construction de réseaux urbains de grande dimension ou de réseaux plus petits, par exemple ceux de cités satellites ou de complexes locatifs. CODITEL crée aussi des installations et limite ensuite son rôle à celui de l'assistance technique.

Quel que soit le type de financement adopté, CODITEL fait toujours appel, en